

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 juillet 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 23 et 24 juillet 2020

2020 DASES 128 DDCT/DFPE/DJS/DAE/DAC/DEVE/DASCO/DPSP/MMPCR Subventions (6 242 859 euros) et avenants avec les 30 centres sociaux associatifs parisiens pour les actions mises en œuvre au titre de l'exercice 2020.

Subventions en investissement (63 921 euros) et conventions avec cinq centres sociaux pour des travaux et de l'équipement.

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 17 juillet 2020 par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer 30 avenants avec les associations gestionnaires des centres sociaux, et propose la fixation de la participation financière de la Ville de Paris, de 6 242 859 euros au titre de l'année 2020, au fonctionnement de ces équipements. Et demande l'autorisation de signer 5 conventions en investissement avec les associations le Picoulet (11^e), Fédération Léo Lagrange Nord-centre social Maurice Noguès (14^e), CEFIA (17^e), Espace 19-centre social Riquet et Espace 19-centre social Cambrai (19^e), et propose la fixation de la participation financière en investissement de la Ville de Paris de 63 921 euros au titre de l'année 2020.

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 2^e arrondissement, en date du 21 juillet 2020 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 10^e arrondissement, en date du 21 juillet 2020 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 11^e arrondissement, en date du 21 juillet 2020 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 12^e arrondissement, en date du 21 juillet 2020 ;
Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 13^e arrondissement, en date du 21 juillet 2020 ;
Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 14^e arrondissement, en date du 21 juillet 2020 ;
Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 15^e arrondissement, en date du 21 juillet 2020 ;
Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement, en date du 21 juillet 2020 ;
Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 18^e arrondissement, en date du 20 juillet 2020 ;
Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 19^e arrondissement, en date du 21 juillet 2020
Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 20^e arrondissement, en date du 21 juillet 2020 ;

Sur le rapport présenté par Mme Léa FILOCHE, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention globale de 236 407 euros au titre de l'année 2020 est attribuée à l'association Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) gestionnaire du centre social La clairière, 20 rue Santerre (12e), (numéro simpa : 48161) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 234 407 € (2020-05453).
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS/Jeunesse) :
 - o Projet intitulé «Un regard sur la ville » : 2 000 € (2020-01405).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention globale de 196 602 euros au titre de l'année 2020 est attribuée à l'association Carrefour Echanges Rencontres Insertion Saint Eustache, C.E.R.I.S.E, 46 rue Montorgueil (2e), (numéro simpa : 151041) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 196 602 € (2020-07485).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : Une subvention globale de 193 670 euros au titre de l'année 2020 est attribuée à l'Association Initiatives Rencontres et Solidarité 10e - AIRES 10, 2 bis rue du Buisson Saint-Louis (10e), (numéro simpa : 10829), pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 189 670 € (2020-08178).
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS/Jeunesse) :
 - o Projet intitulé « Faire vivre la mixité » : 4 000 € (2020-04900).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 4 : Une subvention globale de 173 822 euros au titre de l'année 2020 est attribuée à l'association Le Paris des Faubourgs, 107 bis rue du Faubourg Saint Denis (10e), (numéro simpa 12405), pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 171 822 € (2020-08040).
- Subvention au titre de la Famille et de la petite enfance (DFPE) :
 - o Projet intitulé « Accueil enfants/parents » : 2 000 € (2020-03787).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 5 : Une subvention globale de 306 122 euros au titre de l'année 2020 est attribuée à l'association le Picoulet Mission Populaire du XIème, 59 rue de la Fontaine au Roi (11e), (numéro simpa : 8561) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 288 622 euros (2020-08106).
- Subvention au titre de la santé (Dases/Santé)
 - o Projet intitulé « la santé à tout âge » : 3 500 € (2020-05460)
- Subvention au titre de la Famille et de la petite enfance (DFPE) :
 - o Projet intitulé « Agir avec et pour les familles » : 5 000 € (2020-05464).
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS)
 - o Projet intitulé « Education populaire » : 4 000 € (2020-05448).
- Subvention au titre de la Direction de la Démocratie des Citoyens et des Territoires (DDCT/SPV)
 - o Projet intitulé : « Immersion culturelle au sein du quartier » : 4 000 € (2020-01455).
 - o Projet intitulé : « la santé à tout âge » : 1 000 € (2020-01462).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 6 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'association le picoulet Mission Populaire du XIème (n°SIMPA 8561, n°2020-08196) pour l'attribution d'une subvention d'investissement destinée à la réfection des sanitaires.

Article 7 : Le montant de la subvention est fixé à 8 000 €.

Article 8 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de l'année 2020 et des exercices suivants, sous réserve des décisions de financement.

Article 9 : Une subvention globale de 221 885 euros au titre de l'année 2020 est attribuée à l'association Solidarité Roquette, 47 rue de la Roquette (11e), (numéro simpa : 17036), pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 221 885 € (2020-06735).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 10 : Une subvention globale de 248 068 euros au titre de l'année 2020 est attribuée à l'association Relais 59, 1 rue Hector Malot (12e), (numéro simpa : 18896), pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 248 068 € (2020-07990).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 11 : Une subvention globale de 222 692 euros est attribuée au titre de l'année 2020 à l'association 13 pour tous, 4 place de Vénétie (13e), (numéro simpa : 19943), pour assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES): 209 692 € (2020-08053).
- Subvention au titre de la politique de la ville (DDCT/SPV)
 - o Projet intitulé « La place des familles » : 4 000 € (2020-08081)
 - o Projet intitulé « Pause-toi là » : 4 000 € (2020-08082)
- Subvention au titre de la Famille et de la petite enfance (DFPE) :
 - o Projet intitulé « La place des familles » : 2 000 € (2020-08009)
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS)
 - o Projet intitulé « Pause-toi là » : 3 000 € (2020-06628)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 12 : Une subvention globale de 158 122 euros au titre de l'année 2020 est attribuée à l'association Maison 13 solidaire, 13 rue Girardot (13e), (numéro simpa : 121341), pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 158 122 € (2020-06724).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 13 : Une subvention globale de 180 112 euros au titre de l'année 2020 est attribuée à l'association Carrefour 14, 15 rue des Mariniers (14e), (numéro simpa : 9966), pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 170 112 € (2020-06757).
- Subvention au titre de la Famille et de la petite enfance (DFPE) :
 - o Projet intitulé « Familles ensemble » : 1 500 € (2020-08003)
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS)
 - o Projet intitulé « Accueil jeunes » : 3 000 € (2020-01425)
- Subventions au titre de la politique de la ville (DDCT/SPV) :
 - o Projet intitulé « loisirs enfants » : 2 500 € (2020-01424)
 - o Projet intitulé « familles ensemble » : 1 000 € (2020-01429)
 - o Projet intitulé « Festival Quartiers en culture » : 1 000 € (2020-01423)
- Subvention au titre de la Direction des Affaires Scolaires (DASCO) :
 - o Projet intitulé « loisirs enfants » : 1 000 € (2020-06084)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 14 : Une subvention globale de 230 066 euros au titre de l'année 2020 est attribuée à l'association Etablissement Léo Lagrange Nord-Ile de France, 24 rue Jean Jaurès (80 Amiens), (numéro simpa : 185552), pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social Maurice Noguès (DASES) : 230 066 € (2020-06721).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 15 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'association Léo Lagrange-centre social Maurice Noguès (n°SIMPA 185552 ; n°2020-09574) pour l'attribution d'une subvention d'investissement destinée à l'achat de mobilier.

Article 16 : Le montant de la subvention est fixé à 3 600 €.

Article 17 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de l'année 2020 et des exercices suivants, sous réserve des décisions de financement.

Article 18 : Une subvention globale de 200 321 euros au titre de l'année 2020 est attribuée à l'association Foyer de Grenelle-centre social, 17 rue de l'Avre (15e), (numéro simpa : 20822), pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 200 321 € (2020-08233).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 19 : Une subvention globale de 279 822 euros au titre de l'année 2020 est attribuée à l'association CEFIA, 102 rue de la Jonquière (17e), (numéro simpa : 3001), pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 254 322 € (2019-06687).
- Subvention au titre de la santé (Dases/Santé)
 - o Projet intitulé « Ateliers santé et bien être » : 2 000 € (2020-08197)
- Subvention au titre de la Famille et de la petite enfance (DFPE) :
 - o Projet intitulé « Les familles en Epinettes » : 10 500 € (2020-07033)
- Subvention au titre de la Direction des Affaires Culturelles (DAC)
 - o Projet intitulé « Passeport culture » : 5 000 € (2020-08155)
- Subventions au titre de la politique de la ville (DDCT/SPV)
 - o Projet intitulé « Familles des épinettes » : 2 000 € (2020-08149)
 - o Projet intitulé « Ateliers créatifs » : 2 000 € (2020-08083)
 - o Projet intitulé « Santé et bien être » : 2 000 € (2020-08084)
 - o Projet intitulé « Jeunesse citoyenne » : 2 000 € (2020-08085)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 20 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'association CEFIA (n°SIMPA 3001, n°2020-08070) pour l'attribution d'une subvention d'investissement destinée à l'achat de tablettes, d'ordinateurs et de deux machines de nettoyage écologique.

Article 21 : Le montant de la subvention est fixé à 7 321 €.

Article 22 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de l'année 2020 et des exercices suivants, sous réserve des décisions de financement.

Article 23 : Une subvention globale de 222 122 euros au titre de l'année 2020 est attribuée à l'association Ecole Normale Sociale-centre social Torcy, 2 rue de Torcy (18e), (numéro simpa : 9885), pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 222 122 € (2020-06750).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 24 : Une subvention globale de 207 342 euros au titre de l'année 2020 est attribuée à l'association Accueil Goutte d'Or, 26 rue de Laghouat (18e), (numéro simpa : 9510), pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 207 342 € (2020-08004).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 25 : Une subvention globale de 163 422 euros au titre de l'année 2020 est attribuée à l'association Maison bleue-Porte Montmartre, 24 avenue de la porte de Montmartre (18e), (numéro simpa : 163481), pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 163 422 € (2020-06909).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 26 : Une subvention globale de 595 303 euros au titre de l'année 2020 est attribuée à l'association Espace 19, 6 rue Henri Verneuil (19e), pour ses trois centres sociaux (numéro simpa : 246), pour leur permettre d'assurer les actions suivantes :

Subvention au titre du fonctionnement global (DASES) :

- Espace Ourcq : 186 889 € (2020-09571) subvention au titre du fonctionnement global (DASES) ,
- Espace Cambrai : 192 989 € (2020-09571) subvention au titre du fonctionnement global (DASES),

-Espace Riquet : 215 425 € :

- Subvention au titre du fonctionnement global (DASES) : 192 425 € (2020-09571)
- Subvention au titre de la santé (Dases/Santé)
 - o Projet intitulé « Améliorer la santé des habitants » : 18 000 € (2020-07160)
- Subvention au titre de l'attractivité économique (DAE) :
 - o Projet intitulé « Accès métier petite enfance » : 3 000 € (2020-08140)
- Subvention au titre de la politique de la ville (DDCT/SPV)

- Projet intitulé « Accès métier petite enfance » : 2 000 € (2020-08140)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer trois avenants, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 27 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'association Espace 19-centre social Riquet (n°SIMPA 246, n°2020-08127) pour l'attribution d'une subvention d'investissement destinée à l'aménagement de l'accueil.

Article 28 : Le montant de la subvention est fixé à 10 000 €.

Article 29 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de l'année 2020 et des exercices suivants, sous réserve des décisions de financement.

Article 30 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'association Espace 19-centre social Cambrai (n°SIMPA 246, n°2020-09543) pour l'attribution d'une subvention d'investissement destiné à la rénovation de l'entresol et à l'aménagement de la cuisine en mobilier.

Article 31 : Le montant de la subvention est fixé à 35 000 €.

Article 32 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de l'année 2020 et des exercices suivants, sous réserve des décisions de financement.

Article 33 : Une subvention globale de 158 322 euros au titre de l'année 2020 est attribuée à l'association Rosa Parks, 219 boulevard Mac Donald (19^e), (numéro simpa : 183499), répartie comme suit, pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 158 322 € (2020-06733).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 34 : Une subvention globale de 213 998 euros au titre de l'année 2020 est attribuée à l'association Belle Ville, 15 bis/17 rue Jules Romains (19^e), (numéro simpa : 19704), pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 213 998 € (2020-06745).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 35 : Une subvention globale de 195 675 euros au titre de l'année 2020 est attribuée à l'association Danube Social et Culturel, 49 bis rue du Général Brunet (19^e), (numéro simpa : 9687), pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 181 675 € (2020-06586).
- Subvention au titre de la santé (Dases/Santé)
 - Projet intitulé « La santé au quotidien » : 3 000 € (2020-08205)
 - Projet intitulé « Opération # » : 6 000 € (2020-05149) (MMPCR)
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS/Jeunesse) :
 - Projet intitulé « Parcours citoyen » : 5 000 € (2020-06624)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 36 : Une subvention globale de 207 956 euros au titre de l'année 2020 est attribuée à l'association Jaurès Pantin Petit – J2P, 32 rue Petit (19e), (numéro simpa : 19485), pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 203 956 € (2020-06719).
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS/Jeunesse) :
 - o Projet intitulé « Accueil jeunes 12/25 ans » : 4 000 € (2020-00483)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 37 : Une subvention globale de 209 771 euros au titre de l'année 2020 est attribuée à l'association Archipelia, 17/23 rue des Envierges (20e), (numéro simpa : 18047), pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 191 771 € (2020-007995).
- Subvention au titre de la santé (Dases/Santé)
 - o Projet intitulé « La santé dans tous ses états » : 3 000 € (2020-08206)
- Subvention au titre de la Famille et de la petite enfance (DFPE) :
 - o Projet intitulé « la halte garderie, un espace de co constructions avec les parents du quartier » : 3 000 € (2020-01854)
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS/Jeunesse) :
 - o Projet intitulé « Jeunes comme ressources » : 3 000 € (2020-08112)
- Subvention au titre de l'attractivité économique (DAE) :
 - o Projet intitulé « Boîte à outils de l'emploi » : 4 000 € (2020-08141)
- Subvention au titre de la Direction des Espaces Verts (DEVE) :
 - o Projet intitulé « Jardin partagé, vies partagées » : 2 000 € (2020-01836)
- Subvention au titre de la Participation Citoyenne (DDCT/SPC) :
 - o Projet intitulé « Lundi, femmes solidaires » : 3 000 € (2020-01848)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 38 : Une subvention globale de 205 482 euros au titre de l'année 2020 est attribuée à l'association Crescendo, 102 C rue Amelot (11e), (numéro simpa : 9608), pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social Maison du Bas Belleville (DASES) : 192 482 € (2020-06711).
- Subvention au titre de la santé (Dases/Santé)
 - o Projet intitulé « La santé au centre social » : 3 000 € (2020-08207)
- Subvention au titre de la politique de la ville (DDCT/SPV)
 - o Projet intitulé « Jeunes en projet » : 3 000 € (2020-01878)
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS/Jeunesse) :
 - o Projet intitulé « Jeunes en projet » : 3 000 € (2020-06623)
- Subvention au titre de l'attractivité économique (DAE) :
 - o Projet intitulé « Permanences accompagnement social vers l'emploi » : 4 000 € (2020-05437).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 39 : Une subvention globale de 241 276 euros au titre de l'année 2020 est attribuée à l'association Relais de Ménilmontant, 2 / 8 rue Henri Chevreau (20e), (numéro simpa : 18888), pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 238 276 € (2020-07250).
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS/Jeunesse) :
 - o Projet intitulé « Jeunes actifs » : 1 500 € (2020-06625)
 - o Projet intitulé « Insertion et accès aux droits » : 1 500 € (2020-06626)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 40 : Une subvention globale de 218 321 euros au titre de l'année 2020 est attribuée à l'association Dumas Réunion/Etincelles, 65 rue des Haies (20e), (numéro simpa : 47661), pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 216 821 € (2020-06759).
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS/Jeunesse) :
 - o Projet intitulé « Projet jeunesse » : 1 500 € (2020-07999)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 41 : Une subvention globale de 199 118 euros au titre de l'année 2020 est attribuée à l'association Soleil Blaise, 7 square Vitruve (20e), (numéro simpa : 11445), pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 195 118 € (2020_09445).
- Subvention au titre de la santé (Dases/Santé)
 - o Projet intitulé « Café des parents/ateliers nutrition » : 2 000 € (2020-08204)
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS/Jeunesse) :
- Projet intitulé « Soutenir et accompagner les initiatives des adolescents·e·s et jeunes adultes : des nocturnes » : 2 000 € (2020-08103)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 42 : Une subvention globale de 203 118 euros au titre de l'année 2020 est attribuée à l'association AOCSA La 20^{ème} CHAISE, 38 rue des Amandiers (20e), (numéro simpa : 16203), pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 189 518 € (2020-06699).
- Subvention au titre du fonctionnement de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE)
 - o Projet : « jardins collectifs des Amandiers » : 1 000 € (2020-01239)
 - o Projet : « les ruches du 38 » : 1 600 € (2020-01530)
- Subvention au titre de la politique de la ville (DDCT/SPV)

- Projet intitulé « jeunes en mouvement » : 3 000 € (2020-01236)
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS/Jeunesse) :
 - Projet intitulé « Jeunes en mouvement » : 3 000 € (2020-06621)
 - Projet intitulé « animateur médiateur inter partenarial » : 2 000€ (2020-06622)
- Subvention au titre de la prévention de la délinquance (DPSP) :
 - Projet intitulé « animateur médiateur inter partenarial » : 3 000 € (2020-09550)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 43 : Une subvention globale de 153 922 euros au titre de l'année 2020 est attribuée à l'association centre social et culturel Porte Pouchet, 5 boulevard du Bois Leprêtre (17e), (numéro simpa : 191754), pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 153 922 € (2020-06706).

Article 44 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2020 conformément au tableau ci dessous :

Organisme bénéficiaire	Intitulés de l'action	Montant du financement
DASES/SEPLEX		
CASP-La clairière	« Centre social »	234 407 €
CERISE	« Centre social »	196 602 €
AIRES 10	« Centre social »	189 670 €
Le Pari's des Faubourgs	« Centre social »	171 822 €
Mission Populaire Evangélique de France- centre social Le Picoulet	« Centre social »	288 622 €
Solidarité Roquette	«Centre social »	221 885 €
Relais 59	« Centre social »	248 068 €
13 pour tous	« Centre social »	209 692 €
Maison 13 Solidaire	« Centre social »	158 122 €
Léo Lagrange-Maurice Noguès	« Centre social »	230 066 €
Association Broussais/Didot centre social Carrefour 14	« Centre social »	170 112 €
Foyer de Grenelle	« Centre social »	200 321 €
CEFIA	« Centre social »	254 322 €
Ecole Normale Sociale-centre social Torcy	« Centre social »	222 122 €
Accueil Goutte d'Or	« Centre social »	207 342 €
Maison bleue	« Centre social »	163 422 €
Espace 19-Riquet	« Centre social »	192 425 €
Espace 19-Ourcq	« Centre social »	186 889 €
Espace 19-Cambrai	« Centre social »	192 989 €
Rosa Parks	« Centre social »	158 322 €
Belle Ville	« Centre social »	213 998 €
Danube	« Centre social »	181 675 €

Jaurès Pantin Petit - J2P	« Centre social »	203 956 €
Archipélia	« Centre social »	191 771 €
Crescendo-Maison du bas Belleville	« Centre social »	192 482 €
Association Relais Ménilmontant-centre social les Rigoles	« Centre social »	238 276 €
Association Dumas/Réunion-centre social Etincelles	« Centre social »	216 821 €
Soleil Blaise	« Centre social »	195 118 €
AOCSA La 20 ^e chaise	« Centre social »	189 518 €
Centre social et culturel Porte Pouchet	« Centre social »	153 922 €
TOTAL		6 074 759 €
DASES – Santé		
Mission Populaire Evangélique de France- centre social Le Picoulet	« la santé à tout âge en 2020 »	3 500 €
CEFIA	« ateliers santé et bien être »	2 000 €
Danube	« la santé au quotidien »	3 000 €
Espace 19	« améliorer la santé des habitants »	18 000 €
Crescendo-Maison du bas Belleville	« la santé au centre social »	3 000 €
Archipélia	« la santé dans tous ses états »	3 000 €
Soleil Blaise	« café des parents/ateliers nutrition »	2 000 €
TOTAL		34 500 €
DASES – santé – Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques		
Danube	« Opération # »	6 000 €
TOTAL		6 000 €
CFI 14-11 Chapitre fonctionnel 935, nature 65748, destination 52000010 (DDCT SPV)		
Mission Populaire Evangélique de France- centre social Le Picoulet	« la santé tout âge »	1 000 €
	« immersion culturelle au sein du quartier »	4 000 €
13 pour tous	« La place des familles »	4 000 €
	« pause-toi là »	4 000 €
Association Broussais/Didot-centre social Carrefour 14	« loisirs enfants »	2 500 €

	« Familles ensemble »	1 000 €
	« Festival Quartiers en Culture »	1 000 €
CEFIA	« familles des épinettes »	2 000 €
	« ateliers créatifs »	2 000 €
	« santé et bien être »	2 000 €
	« jeunesse citoyenne »	2 000 €
Espace 19	« accès aux métiers de la petite enfance »	2 000 €
Crescendo-centre social Maison du bas Belleville	« jeunes en projet »	3 000 €
AOCSA-La 20 ^{ème} chaise	« jeunes en mouvement »	3 000 €
TOTAL		33 500 €
Chapitre fonctionnel 936 – Rubrique élémentaire P65-1- Nature 65748 –(DAE)		
Archipélia	« Boite à outils de l'emploi »	4 000 €
Espace 19	« Accès aux métiers petite enfance »	3 000 €
Crescendo-centre social Maison du bas de Belleville	« Permanences accompagnement social vers l'emploi »	4 000 €
TOTAL		11 000 €
Chapitre 930 - Nature 65748 – Destination : 02400020 (DDCT SPC)		
Archipélia	Lundi, femmes solidaires	3 000 €
TOTAL		3 000 €
Chapitre 933 Rubrique 3112 Nature 65748 (DAC)		
CEFIA	« Passeport pour la culture»	5 000 €
TOTAL		5 000 €
Chapitre fonctionnel 933, rubrique 338, destination 3380002, nature 65748 (DJS/Jeunesse)		
CASP-centre social La clairière	« Un regard sur la Ville »	2 000 €
AIRES 10	« Faire vivre la mixité »	4 000 €
Mission Populaire Evangélique de France- centre social Le Picoulet	« Éducation populaire»	4 000 €
13 pour tous	« Pause-toi là »	3 000 €
Association Broussais/Didot-centre social Carrefour 14	« Accueil jeunes »	3 000 €
Danube	« Parcours citoyen »	5 000 €
J2P	« Accueil jeunes 12/25 ans»	4 000 €
Crescendo- Maison du bas Belleville	« Jeunes en projets »	3 000 €
Archipélia	« Jeunes comme ressources »	3 000 €
Association Dumas/Réunion-centre social Etincelles	« Projet jeunesse »	1 500 €

Association Relais Ménilmontant- centre social les Rigoles	« Jeunes actifs » « Insertion et accès aux droits »	1 500 € 1 500 €
AOCSA-La 20 ^e chaise	« Jeunes en mouvement » « Médiateur animateur inter partenarial »	3 000 € 2 000 €
Soleil Blaise	« Soutenir et accompagner les initiatives des adolescents et jeunes adultes : des nocturnes »	2 000 €
TOTAL		42 500 €
Chapitre fonctionnel 934 – Rubrique élémentaire 4212 - Nature 65748 –(DFPE)		
Le Pari's des Faubourgs	« Accueil enfants/parents »	2 000 €
Mission Populaire Evangélique de France- centre social Le Picoulet	« Agir avec et avec les familles »	5 000 €
13 pour tous	« La place des familles »	2 000 €
Association Broussais/Didot-centre social Carrefour 14	« Familles ensemble »	1 500 €
CEFIA	« Les familles des Epinettes »	10 500 €
Archipélia	« La halte garderie, un espace de coconstruction avec les parents du quartier »	3 000 €
TOTAL		24 000 €
Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE)		
Archipélia	« Jardin partagé, vies partagées »	2 000 €
AOCSA-20 ^e chaise	« Jardins collectifs des Amandiers »	1 000 €
	« Les ruches du 38 »	1 600 €
TOTAL		4 600 €
Chapitre fonctionnel 932, Nature 65748, Rubrique P 213, Destination 21300050 (DASCO)		
Association Broussais/Didot-centre social Carrefour 14	Loisirs enfants	1 000 €
TOTAL		1 000 €
Chapitre 931 Article 65748 rubrique P11 ligne 11000010 (DPSP)		
AOCSA la 20 ^e chaise	Médiateur animateur inter partenarial	3 000 €
TOTAL		6 242 859 €

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO